

ACCORD DE LIBRE-ECHANGE UE – AUSTRALIE :
PAS D’ACCORD POSSIBLE SANS RECIPROCITE STRICTE DES NORMES D’ELEVAGE,
EN COHERENCE AVEC LES ENGAGEMENTS FERMES PRIS PAR LA FRANCE.

Paris, le 24 octobre 2023 – Les négociations commerciales entre l'Union Européenne et l'Australie connaissent actuellement une accélération significative, laissant entrevoir la possibilité d'un accord politique à l'approche du Sommet des Ministres du Commerce du G7 à Osaka, au Japon, les 28 et 29 octobre prochains. Les professionnels de la filière Élevage et Viande regrettent, qu'une fois de plus, les négociations aient été menées dans la plus totale opacité. A date, l'incertitude règne quant aux quotas d'importations de viandes bovine et ovine finalement concédés dans l'accord. De plus, aucune information n'a pour l'heure été transmise quant à la mise en place de potentielles « clauses miroirs » afin de conditionner au respect des normes d'élevage européennes l'accès au marché européen pour ces viandes.

INTERBEV demande donc au Gouvernement de s'opposer fermement à la conclusion de cet accord si l'ouverture des quotas prévus pour la viande bovine et la viande ovine n'est pas strictement conditionnée au respect de toutes les normes d'élevage (traçabilité, alimentation animale, utilisation des médicaments vétérinaires et des produits phytosanitaires, bien-être animal) imposées aux producteurs français et européens.

Cette nouvelle actualité vient encore renforcer la nécessité d'une approche claire et concrète de l'enjeu de réciprocité des normes de production dans les échanges commerciaux internationaux : un enjeu au cœur de la conférence qu'INTERBEV organise en partenariat avec l'Institut Veblen et la Fondation pour la Nature et l'Homme [le 31 octobre à 9h30 à la Maison de la Chimie](#) en présence de Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, d'Antoine Pellion, Secrétaire général à la Planification écologique, de plusieurs parlementaires, des représentants de cinq grandes filières agricoles françaises (ANVOL, AIBS, Intercéréales, Interfel, Terres Univia) et de plusieurs organisations de la société civile.

A propos d'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui représente 500 000 emplois et constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE DE NIVEAU 3 SUR 4 » pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

Contacts presse INTERBEV : Cécile LARDILLON - 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr
Enza LEBLANC - 06 76 66 21 95 - e.leblanc@interbev.fr